



PASSEPORT ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

du 3 au 10 décembre 2026



**PASSEZ À L'ACTION,
VOTEZ !**

PASSONS À L'ACTION!

Votre voix, notre force

Chers camarades, chers collègues,

Du 3 au 10 décembre 2026, les personnels civils de la gendarmerie auront rendez-vous avec un moment essentiel de la vie démocratique de notre ministère : **les élections professionnelles**.

En quelques clics, vous choisirez les femmes et les hommes qui vous représenteront au sein du CSA-MI, CSA-GN, de la CNAISO, de la CCP, des CAPN et CAPL. Derrière ce vote, il y a des enjeux bien concrets : **la défense de vos droits, de vos conditions de travail, de vos carrières et de votre avenir professionnel**.

Au **SNPC FO GENDARMERIE**, membre de la fédération **UNITÉ.MI FO**, nous sommes convaincus qu'un dialogue social fort repose avant tout sur une participation forte. Plus vous serez nombreux à voter, plus les représentants que vous aurez soutenus disposeront de la légitimité nécessaire pour **faire entendre votre voix et défendre vos intérêts** auprès de l'administration.

Depuis toujours, notre engagement auprès des personnels civils de la gendarmerie est simple : **être à vos côtés, vous informer, vous écouter, vous accompagner et agir avec détermination**.

Du **3 au 10 décembre**, faites le choix d'un **syndicalisme libre, indépendant, constructif et résolument tourné vers l'action**.

Chaque voix compte, la vôtre particulièrement. **Votez et faites voter et donnez de la force au SNPC FO GENDARMERIE et à la fédération UNITÉ.MI FO**.

Nous comptons sur votre soutien !

Amitiés syndicales,

LAURENT CAUQUIL

Secrétaire national
SNPC FO
GENDARMERIE





PASSEPORT ÉLECTIONS

Comprendre les élections	04
Qui vote?	05
Comment voter ?	08
Mon espace personnel de vote	10
Pourquoi choisir notre syndicat ?	11
Passez à l'action, votez SNPC FO GENDARMERIE !	12





COMPRENDRE LES ÉLECTIONS

POURQUOI VOTER ?

Les élections professionnelles ne sont pas une simple formalité. Elles permettent de **choisir les femmes et les hommes qui vous représenteront** les 4 prochaines années auprès de l'administration pendant les prochaines années. Votre vote a un impact direct sur votre vie au travail.

Les représentants élus interviennent sur de nombreux sujets qui concernent votre quotidien telles que **les conditions de travail, la santé et la sécurité, l'organisation du travail, l'égalité professionnelle, la formation, les avantages sociaux et la qualité de vie au travail.**

Ils portent vos questions, défendent vos intérêts et veillent au respect de vos droits.

Les représentants parlent en votre nom lorsque sont discutés des sujets qui vous concernent directement, notamment sur **vos charge de travail, votre sécurité, votre évolution professionnelle, l'avenir de votre établissement ou de votre service.**

Plus la participation est forte, plus les représentants élus disposent d'une légitimité importante pour défendre les salariés et faire entendre leur voix.

Ne pas voter, c'est laisser les autres choisir à votre place.

Quelques minutes suffisent pour voter, mais les décisions prises par vos représentants auront **des conséquences pendant plusieurs années.**

QUI VOTE ?

Plusieurs votes, plusieurs instances !

Pour les deux premières instances : le **Comité Social d'Administration Ministériel (CSA-MI)** et le **Comité Social d'Administration de la Gendarmerie Nationale (CSA-GN)**, tout le monde vote : fonctionnaires (administratifs et techniques), contractuels, ouvriers de l'État et apprentis.

Ensuite, selon votre statut, vous serez amené à voter pour des instances spécifiques qui vous représentent directement.

La **Commission Nationale d'Avancement des Personnels à Statut Ouvrier (CNAPSO)** pour les ouvriers de l'État.

La **Commission Consultative Paritaire (CCP)** pour les contractuels.

La **Commission d'Administration Paritaire locale et nationale (CAP)** pour l'ensemble des fonctionnaires.

DURÉE DES MANDATS ?

Tous les mandats issus de ces élections ont une durée de **4 ans**.

QUAND VOTER ?

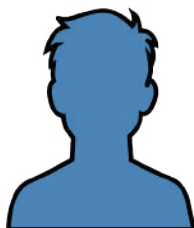
Le vote est ouvert du 3 au 10 décembre !

Étape préalable : créer votre compte avant le 3 décembre.

Quelques étapes vous attendent avant de pouvoir voter. **Suivez notre guide**, nous vous expliquons tout pas à pas pour être opérationnel le jour J !

Préparez vos accès aujourd'hui pour voter en toute sérénité demain.

QUI VOTE ?



Quel que soit votre grade ou votre statut

En exercice

En congé parental

En position de détachement le jour du vote

Fonctionnaire

CSA MINISTÉRIEL*

Comité Social d'Administration du Ministère de l'Intérieur

Le CSA-MI est l'instance de dialogue social qui examine les grandes décisions concernant l'organisation et le fonctionnement de notre ministère. Il est consulté notamment sur l'organisation des services, les politiques de ressources humaines, les conditions de travail, la santé et sécurité au travail et les grandes évolutions ayant un impact sur les agents.

** Les TSEF et les Berkanis de droit public votent uniquement pour le CSA du ministère des Armées.*

CSA GENDARMERIE

Comité Social d'Administration de la Gendarmerie

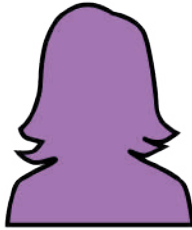
Le CSA-GN examine les grandes orientations de l'administration telles que l'organisation des services, le fonctionnement des unités et des directions, la politique RH (effectifs, mobilité, parcours professionnels, formation...) Le CSA-GN émet un avis sur les sujets importants : projets de réorganisation, restructurations, modifications des conditions de travail et mesures ayant un impact sur les missions ou l'organisation des services.

CAP

Commission d'Administration Paritaire locale & nationale

Elle donne son avis sur les sanctions, les licenciements et fins de stage, les refus de titularisation ou report de stage, les décisions individuelles défavorables et les demandes de recours relatives à l'entretien professionnel, aux refus de télétravail ou de temps partiel.

QUI VOTE ?



- En CDI ou en CDD (+ de 6 mois de contrat)
- En exercice
- En congé rémunéré
- En congé parental

Contractuel

CSA MINISTÉRIEL

Comité Social d'Administration du Ministère de l'Intérieur

Le CSA-MI est l'instance de dialogue social qui examine les grandes décisions concernant l'organisation et le fonctionnement de notre ministère. Il est consulté notamment sur l'organisation des services, les politiques de ressources humaines, les conditions de travail, la santé et sécurité au travail et les grandes évolutions ayant un impact sur les agents.

CSA GENDARMERIE

Comité Social d'Administration de la Gendarmerie

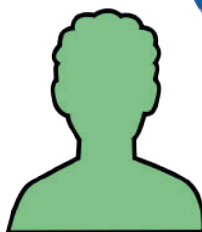
Le CSA-GN examine les grandes orientations de l'administration telles que l'organisation des services, le fonctionnement des unités et des directions, la politique RH (effectifs, mobilité, parcours professionnels, formation...) Le CSA-GN émet un avis sur les sujets importants : projets de réorganisation, restructurations, modifications des conditions de travail et mesures ayant un impact sur les missions ou l'organisation des services.

CCP

Commission Consultative Paritaire

Elle est chargée de se prononcer sur les sanctions disciplinaires, les refus de formation, les refus de temps partiel, de télétravail ou de congés CET, les refus d'autorisation d'absence, les contestations relatives aux entretiens professionnels.

QUI VOTE ?



Ouvrier de l'État

CSA MINISTÉRIEL

Comité Social d'Administration du Ministère des Armées

Le CSA-M est l'instance de dialogue social qui examine les grandes décisions concernant l'organisation et le fonctionnement de notre ministère. Il est consulté notamment sur l'organisation des services, les politiques de ressources humaines, les conditions de travail, la santé et sécurité au travail et les grandes évolutions ayant un impact sur les agents.

CSA GENDARMERIE

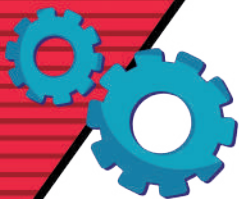
Comité Social d'Administration de la Gendarmerie

Le CSA-GN examine les grandes orientations de l'administration telles que l'organisation des services, le fonctionnement des unités et des directions, la politique RH (effectifs, mobilité, parcours professionnels, formation...) Le CSA-GN émet un avis sur les sujets importants : projets de réorganisation, restructurations, modifications des conditions de travail et mesures ayant un impact sur les missions ou l'organisation des services.

CNAPSO

Commission Nationale d'Avancement des Personnels à Statut Ouvrier

La CNAPSO est responsable de la gestion des avancements des personnels à statut ouvrier au sein de la gendarmerie nationale.



COMMENT VOTER?

PRÉPAREZ VOTRE VOTE : LES DATES À RETENIR

16
SEPTEMBRE

LISTES ÉLECTORALES

Vérifiez votre inscription sur les listes électorales :

- **contrôlez l'exactitude de vos informations personnelles** (identité, affectation, scrutins concernés)
- **signalez immédiatement toute anomalie ou absence d'inscription à votre RH de proximité**
- **assurez-vous que la régularisation** soit effectuée avant l'ouverture du scrutin afin de pouvoir voter

3
NOVEMBRE

OUVERTURE DU PORTAIL ÉLECTEUR

- surveillez votre messagerie professionnelle ou personnelle (si adresse renseignée dans Dialogue 2) où vous recevrez le **courriel d'accès au portail électeur**
- utilisez le **lien reçu pour créer votre compte**
- munissez-vous de **votre matricule** (disponible sur votre arrêté, votre contrat ou dans la FIR complète sur AGORHA) ainsi que de votre **date de naissance**

ATTENTION pour les ouvriers de l'État : utilisez votre NIGEND

CRÉATION DE VOTRE COMPTE

- surveillez la réception d'un **second courriel** (valable 1 heure) pour **créer votre mot de passe**
- créez un mot de passe de 15 à 24 caractères comprenant au minimum :
 - une majuscule et une minuscule (non accentuées)
 - un chiffre
 - un caractère spécial
- **Connectez-vous à votre espace personnel de vote** après la création du mot de passe



CONSULTATION SCRUTINS



- **connectez-vous** à votre espace personnel sur le portail électeur
- accédez à la **rubrique « Mes scrutins »**
- **vérifiez les scrutins** auxquels vous êtes appelés à participer
- **consultez les professions de foi** et les listes des organisations syndicales candidates

CARTE ÉLECTEUR



- Surveillez votre messagerie rattachée à votre compte ENSAP où vous recevrez votre **carte électorale** dans « **Mes documents employeur** »
- imprimez la notice de vote
- récupérez votre **code électeur en cliquant sur carte électorale** et reportez le sur votre espace personnel de vote (page 10 de ce livret)

ATTENTION ouvriers de l'État, agents Berkani et agents affectés dans les antennes médicales, TSEF :

- **récupérez vos deux cartes électeurs**
- **utilisez le code électeur correspondant aux instances du ministère de l'Intérieur et du ministère des Armées**

OUVERTURE DU VOTE



Du 3 décembre 2026 à 9 h (heure de Paris) au 10 décembre 2026 à 17 h :

- **connectez-vous avec votre identifiant** (matricule + date de naissance), votre mot de passe et recopiez le code de sécurité affiché
- **saisissez votre code de vote ENSAP** pour accéder au vote
- **votez pour chacun des scrutins** figurant dans votre espace personnel

**10 DÉCEMBRE
17 H
FERMETURE
DU VOTE**

JE VOTE ET JE FAIS VOTER !





MON ESPACE PERSONNEL DE VOTE

FONCTIONNAIRES CONTRACTUELS APPRENTIS

Matricule : _____

Date de naissance : _____

Mot de passe : _____

Code électeur ENSAP : _____

OUVRIERS DE L'ÉTAT

NIGEND : _____

Date de naissance : _____

Mot de passe : _____

CODES ÉLECTEURS ENSAP :

- *ministère de l'Intérieur* : _____

- *ministère des Armées* : _____



POURQUOI CHOISIR NOTRE SYNDICAT?

1

LA PROXIMITÉ : DES REPRÉSENTANTS QUI VOUS RESSEMBLENT

Voter pour notre syndicat, c'est choisir **des représentants exclusivement issus du périmètre de la Gendarmerie nationale.**

Ils connaissent votre environnement professionnel, vos missions, vos contraintes et les réalités de votre quotidien.

Ils comprennent vos préoccupations.

Ils connaissent les enjeux de notre Institution.

Ils vous informent régulièrement des évolutions qui vous concernent.

Parce qu'une bonne représentation commence par une parfaite connaissance du terrain.

2

LE DIALOGUE : DONNER PLUS DE FORCE À VOTRE VOIX

Chaque vote renforce notre capacité à agir et à défendre vos intérêts.

En nous accordant votre confiance, vous donnez davantage de poids à vos représentants lors des négociations et des échanges avec l'administration.

Plus notre représentativité est forte, plus votre voix est entendue.

3

LA DÉFENSE : DES REPRÉSENTANTS ENGAGÉS POUR TOUS

Voter pour notre syndicat, c'est choisir une équipe qui agit au quotidien pour défendre les agents civils de la Gendarmerie nationale.

Nos représentants participent aux négociations, aux instances de concertation, aux groupes de travail, aux projets qui façonnent l'avenir de notre Institution.

Leur mission : protéger vos droits, préserver les acquis sociaux et faire progresser les conditions de travail.

LE MOMENT D'AGIR, C'EST MAINTENANT !

Le vote est votre moyen d'agir concrètement sur votre avenir professionnel
Votez pour des représentants de proximité
Votez pour une voix forte et écoutée
Votez pour une équipe engagée dans la défense de vos intérêts
VOTRE VOIX COMPTE
VOTRE CHOIX FAIT LA DIFFÉRENCE

PASSEZ À L'ACTION : VOTEZ ET FAITES VOTER !



SNPC FO GENDARMERIE

